



PROCES-VERBAL

de l'assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2018

Présidence : M. Gérard Brodard Syndic
Citoyens présents : 48 y compris les membres du Conseil communal,
la Secrétaire et la Boursière.

La présente assemblée a été convoquée selon la décision de l'assemblée communale du 24 mai 2016 soit par : insertion dans la feuille officielle, par affichage au pilier public et par distribution d'un tout-ménage avec le tractanda suivant :

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 septembre 2018*
2. Règlement de la Commune de Lully relatif à la gestion des déchets
3. Présentation générale du budget de fonctionnement 2019
 - 3.1 Budget de fonctionnement 2019
 - 3.2 Rapport de la commission financière
 - 3.3 Approbation du budget de fonctionnement
4. Budget des investissements 2019 et vote des crédits y relatifs
 - 4.1 Achat mobilier (bâtiment administratif)
Rapport de la Commission financière et approbation
 - 4.2 Assainissement au stand de tir (nouvelle ciblérie)
Rapport de la Commission financière et approbation
 - 4.3 Réfection de la Route de la Frinzalla à Seiry
Rapport de la Commission financière et approbation
 - 4.4 Etude prévention des crues secteur Bollion
Rapport de la Commission financière et approbation
 - 4.5 Honoraires des géomètres (SIT)
Rapport de la Commission financière et approbation
 - 4.6 Rénovation aux bâtiments communaux
Rapport de la Commission financière et approbation
 - 4.7 Etude d'aménagement « Hameau de la Fontaine » à Lully
Rapport de la Commission financière et approbation
 - 4.8 Budget des investissements 2019
Rapport de la Commission financière et approbation globale
5. Nomination de la Commission de l'énergie
6. Divers

A 20h.00, M. Gérard Brodard - Syndic ouvre l'assemblée en adressant ses salutations et remerciements aux citoyens présents.

M. le Syndic informe l'assemblée que les débats de ce soir seront enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Se sont excusés : Mme Antoinette Jakob / Mme Irène Rüsi / M. Sandro Rüsi / Mme Séverine Pillonel / M. Alexandre Duc / M. Guido Trueb / Mme Valérie Savary / M. Stéphane Savary / Mme Véronique Deschenaux / M. Margrit Strub / Mme Isabelle Wyssbrod / M. Antonio Hermida / M. Frédéric Manceau.

Nomination de 2 scrutateurs : M. Stéphane Petermann / M. Marc Ballet

M. le Syndic demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le mode de convocation et sur le tractanda. Ceci n'étant pas le cas, celle-ci délibérera comme énoncée.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 26 septembre 2018

Selon la décision de l'assemblée du 30 avril 2013, reconfirmée le 24 mai 2016, le procès-verbal n'est plus lu. Ce dernier est présenté à l'écran et chacun peut y apporter les commentaires souhaités.

Concernant la réclamation faite par M. Peter Strub sur les vols à Payerne, une réponse lui a été donnée par le Col EMG Benoît Studemann de l'Aérodrome militaire. Comme convenu, M. le Syndic précise qu'une rencontre sera faite avec la base aérienne, ceci afin de nous renseigner de façon plus approfondies sur les différents éléments.

La parole n'étant plus requise, il est demandé à l'assemblée si des remarques sont encore à formuler par rapport à ce procès-verbal.

Ceci n'étant plus le cas, le procès-verbal est soumis au vote qui est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie la Secrétaire pour l'élaboration du document.

2. Règlement de la Commune de Lully relatif à la gestion des déchets

Explications données par notre Syndic - G. Brodard.

A la suite de la fermeture de la déchetterie d'Estavayer en décembre 2017, notre Commune s'est conventionnée avec l'entreprise RG SA de Sévaz pour la gestion et le traitement des déchets.

A ce titre, notre Commune était encore régie par l'ancien règlement, chose que nous avons dû corriger et adapter.

La nouvelle version de ce règlement est présentée à l'assemblée afin qu'elle puisse être validée. Celle-ci a été acceptée par les Services cantonaux du point de vue technique.

L'entier du règlement est lu à l'assemblée par notre Syndic.

M. Francis Marchand souhaite avoir des précisions concernant l'art. 12, soit l'incinération en plein air des déchets verts. Il demande s'il est possible de brûler les branches suite à la taille des arbres. En effet, au vu de leurs tailles, parfois il est difficile de les emmener à la déchetterie à Sévaz.

M. Frédéric Wittwer l'informe qu'il n'est pas permis de brûler ces branchages. La Commune ne peut pas délivrer d'autorisation mais toutefois, le SAgri a la compétence de le faire.

M. le Syndic est conscient de ce point et en prend bonne. Une analyse sera faite pour les années à venir, soit du côté de la Commune soit avec la Déchetterie.

M. François Martin demande à revoir le montant de la rétrocession versé aux familles concernant le débarras des couches-culottes. Selon son avis et celui de plusieurs citoyens, le montant de fr. 80.--/année/enfant jusqu'à 3 ans n'est pas suffisant.

M. le Syndic l'informe que ce point ne fait pas partie du présent règlement, mais du règlement d'exécution interne à la Commune.

Il prend bonne note de cette remarque qui sera analysée ultérieurement.

M. Jean.-N. Rufener rejoint l'avis donné par M. François Martin. Il demande de revoir ce montant. De plus, du point de vue social, il propose que les personnes en difficultés puissent obtenir une aide supplémentaire pour l'évacuation des couches-culottes. Il propose de faire un « tout-ménage », ceci afin que les personnes concernées soient mises au courant de ce soutien.

Cette remarque sera analysée et des informations y relatives seront transmises lors d'une prochaine assemblée.

Ce règlement est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

3. Présentation générale du budget de fonctionnement 2019

3.1 Budget de fonctionnement 2019

La parole est donnée à M. Gérard Brodard Syndic - Responsable des finances qui présente le budget 2019, chapitre par chapitre et apporte à l'assemblée les commentaires suivants :

Considérations préalables :

- Budget 2018 : résultat positif de fr. 5'740.00 avec un total des charges de fr. 4'320'150.00
- Budget 2019 : résultat positif de fr. 3'760.00, avec un total des charges de fr. 4'477'770.00
- Augmentation des charges liées de fr. 95'700.00
- Augmentation des attributions liée à la péréquation financière de fr. 11'130.00 entre les ressources (-) et les besoins (+)
- Poursuites : fr. 27'838.10 au 22.11.2018
- Arrangement de paiement : fr. 3'029.85 au 22.11.2018
- Société de recouvrement Inkasso Küng : dossier en cours pour un total de fr. 14'438.05
- Les amortissements obligatoires selon contrôle de l'endettement du SCom : de fr. 184'000.00 au lieu de fr. 217'000.00 en 2018 ; diminution de fr. 33'000.00 due à l'amortissement volontaire de certains anciens investissements.
- Prélèvement de fr. 70'000.00 sur la réserve de fusion afin d'équilibrer provisoirement le budget.

Autres informations :

Dette nette effective en 2016 Dette brute - capital	3'521.00 / habitant
Canton	3'112.00
District	3'584.00

Dette nette indicateur financier harmonisé = Engagements - Patrimoine financier	2'935.00 / habitant
Canton	1'778.00
District	1'652.00

Impôt moyen Lully	2'287.00/contribuable
Impôt moyen Canton	2'650.00
Impôt moyen Broye	2'424.00

3.2 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à M. Christophe Wyssbrod - Président de la Commission financière :

La Commission s'est réunie le 26 novembre dernier avec le Conseil communal afin d'examiner les budgets de fonctionnement et d'investissement de la Commune de Lully pour l'exercice 2019.

Suite à cet examen, la Commission fait remarquer à l'assemblée que les postes desdits budgets ont été établis sur la base d'avis officiels ainsi que d'évaluations tant au sujet des dépenses que des recettes.

Le budget de fonctionnement pour l'année 2019 a été présenté d'une manière claire et précise. Le Conseil communal a apporté toutes les précisions nécessaires et il a répondu de manière explicite à toutes les questions.

De ce fait, la Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver ce budget de fonctionnement 2019 présentant un bénéfice présumé de fr. 3'760.00.

3.3 Approbation du budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2019 est soumis au vote qui est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal concernant la gestion des deniers publics, les Conseillères et Conseillers pour la rigueur et la bonne gestion de leurs dicastères, et la Commission financière pour sa précieuse collaboration.

4. Budget des investissements 2019 et vote des crédits y relatifs

Notre Syndic précise que chaque poste a été détaillé, car la loi sur les Communes stipule que tous les nouveaux investissements doivent être explicitement présentés et votés individuellement. Une tablette chiffrée pour chaque investissement a été établie afin que l'assemblée prenne connaissance des incidences financières en la matière.

4.1 Achat mobilier (bâtiment administratif) Rapport de la Commission financière et approbation

La parole est donnée à Mme Catherine Plüss - Conseillère communale qui apporte à l'assemblée les précisions suivantes relatives à ce point :

But de la dépense :

- Achat de mobilier pour le nouveau bâtiment administratif.

Descriptif :

- Renouvellement du mobilier et installation de matériel audio-visuel.

Raison :

- Mobilier ergonomique pour le personnel administratif et mobilier pour les nouvelles salles de réunion.

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé	35'000.00
Financement par nos liquidités	35'000.00
Amortissement annuel, taux : 15 %	5'250.00
Charges d'exploitation annuelles estimées	0.00

La parole est donnée à M. Christophe Wyssbrod - Président de la Commission financière qui approuve cet investissement de fr. 35'000.00 nécessaire à l'équipement du nouveau bâtiment administratif. Il propose à l'assemblée d'en faire de même. Ce point est soumis au vote. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

4.2 Assainissement au stand de tir (nouvelle ciblerie) Rapport de la Commission financière et approbation

La parole est donnée à M. Gérard Brodard - Syndic qui apporte à l'assemblée les précisions suivantes relatives à ce point :

But de la dépense :

- Assainissement de la ciblerie au stand de tir à pistolet de Lully avec pose de récupérateur de balles.

Descriptif :

- Installation d'appareils placés derrière les cibles. Ceux-ci vont emmagasiner le plomb envoyé par les projectiles.

Raisons :

- Récupération du plomb et traitement selon les normes écologiques en vigueur.
- Exigences fédérales avec date exécutoire en 2020.
- Responsabilité communale puisque les stands font partie des prérogatives envers les communes concernées.
- Soutien à une Société locale de plus de 100 membres.
- Participation de Lully à hauteur de 50% avec un plafond à fr. 35'000.00.
- Travaux entrepris par la Société de Tir.

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé	35'000.00
Financement par nos liquidités	35'000.00
Amortissement annuel, taux : 3 %	1'050.00
Charges d'exploitation annuelles estimées	0.00

M. Francis Marchand souhaite savoir si Estavayer participe également à ces frais d'assainissement vu que la société réunit les Communes de Lully et Estavayer.

M. le Syndic lui répond que la Société de tir est chargée de trouver le solde du montant. Il suppose que le Commune d'Estavayer participera également pour une partie, mais n'a pas connaissance de cette information.

La parole est donnée à M. Christophe Wyssbrod - Président de la Commission financière qui approuve cet investissement de fr. 35'000.00 indispensable du point de vue règlementaire et il propose à l'assemblée de suivre cette recommandation.

Ce point est soumis au vote. Celui-ci est accepté à 47 oui et une abstention.

4.3 Réfection de la route de la Frinzalla à Seiry Rapport de la Commission financière et approbation

La parole est donnée à M. Frédy Wittwer - Conseiller communal qui apporte à l'assemblée les précisions suivantes relatives à ce point :

But de la dépense :

- Réfection de la route de la Frinzalla à Seiry.

Descriptif :

- Rénovation totale de la route en bitume.

Raisons :

- Plusieurs fissures et affaissements sont apparus ces dernières années.
- Les sondages montrent que le coffre (fondation) n'a plus la stabilité nécessaire.

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé	136'000.00
Financement par nos liquidités	136'000.00
Amortissement annuel, taux : 4 %	5'440.00
Charges d'exploitation annuelles estimées	0.00

M. Francis Marchand souhaite savoir qui avait fait cette route. Il lui est répondu que c'était la commune de Seiry.

La parole est donnée à M. Christophe Wyssbrod - Président de la Commission financière qui partage le point de vue du Conseil communal sur la nécessité d'entreprendre les travaux de réfection qui ont été décrits. De ce fait, il recommande à l'assemblée d'approuver cet investissement de fr. 136'000.00.

Ce point est soumis au vote. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

4.4 Etude prévention des crues secteur Bollion Rapport de la Commission financière et approbation

La parole est donnée à M. Frédy Wittwer - Conseiller communal qui informe l'assemblée que la zone d'étude sera centrée sur la partie du haut du village de Bollion et sur le territoire de Châbles. La Commune de Cheyres-Châbles a été approchée pour une discussion relative à cette étude. M. Frédy Wittwer relève les éléments suivants :

Raisons :

- La fréquence et l'amplitude des orages est en augmentation. Les conséquences, déversement de boue et gravats au travers du village de Bollion, amènent la Commune à entreprendre une étude afin d'intercepter et canaliser les eaux de surfaces.

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé	20'000.00
Financement par nos liquidités	20'000.00
Amortissement annuel, taux : 4 %	800.00
Charges d'exploitation annuelles estimées	0.00

La parole est donnée à M. Christophe Wyssbrod - Président de la Commission financière qui approuve cet investissement de fr. 20'000.00 et il propose à l'assemblée d'en faire de même au vu de la nécessité de régler ces différents soucis de crues.

Ce point est soumis au vote. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

4.5 Honoraires des géomètres (SIT) Rapport de la Commission financière et approbation

La parole est donnée à M. Frédéric Tesse - Conseiller communal qui apporte à l'assemblée les précisions suivantes relatives à ce point :

But de la dépense :

- Honoraires des Géomètres SIT.

Descriptif :

- Mise à jour du SIT selon notre nouveau PAL.

Raisons :

- Notre PAL devrait être accepté durant l'année 2019. Cette nouvelle réglementation nécessite la mise à jour des données informatiques du SIT. Nous profiterons de cette mise à jour pour mettre à niveau les données relatives aux conduites communales.

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé	10'000.00
Financement par nos liquidités	10'000.00
Amortissement annuel, taux : 15 %	1'500.00
Charges d'exploitation annuelles estimées	0.00

M. Eric Collomb relève que cette dépense ne devrait pas figurer dans le budget des investissements mais au budget de fonctionnement. Il est possible d'amortir les bâtiments mais pas les honoraires.

M. le Syndic prend bonne note de cette remarque et celle-ci sera prise en considération lors d'un prochain exercice.

La parole est donnée à M. Christophe Wyssbrod - Président de la Commission financière qui estime que cet investissement de fr. 10'000.00 peut difficilement être évité. Il suggère à l'assemblée de l'approuver.

Ce point est soumis au vote. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

4.6 Rénovation aux bâtiments communaux Rapport de la Commission financière et approbation

La parole est donnée à Mme Catherine Plüss - Conseillère communal qui apporte à l'assemblée les précisions suivantes relatives à ce point :

But de la dépense :

- Travaux au bâtiment de l'école de Seiry.

Descriptif :

- Réfection de la salle communale.

Raisons :

- Le parquet se décolle à plusieurs endroits.
- La peinture n'a jamais été refaite depuis 20 ans.

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé	18'000.00
Financement par nos liquidités	18'000.00
Amortissement annuel, taux : 7 %	1'260.00
Charges d'exploitation annuelles estimées	0.00

La parole est donnée à M. Christophe Wyssbrod - Président de la Commission financière qui précise que nos infrastructures doivent être maintenues dans un bon état et approuve cet investissement de fr. 18'000.00. Il propose à l'assemblée d'en faire de même.

Ce point est soumis au vote. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

4.7 Etude d'aménagement « Hameau de la Fontaine » à Lully Rapport de la Commission financière et approbation

La parole est donnée à M. le Syndic - Gérard Brodard qui apporte à l'assemblée les précisions suivantes relatives à ce dossier. Les plans seront préparés durant l'automne et pourront être présentés lors d'une prochaine assemblée.

But de la dépense :

- Etude d'aménagement, analyse du secteur et préparation du dossier jusqu'à la mise à l'enquête publique officielle.

Descriptif :

Projet d'intention de la parcelle art. 3008 et de la ferme. Surface totale 3007 m², soit :

- A. Démolitions intérieures et extérieures partielles + transformation de la ferme existante pour 8 appartements en location.
- B. Construction d'un immeuble de 6 appartements en PPE.
- C. Construction d'une villa jumelée en PPE.
- D. Construction d'un garage enterré de 32 places + 7 places extérieures.

Raisons :

Financement honoraires architecte selon les normes SIA.

Montant pris en considération : fr. 6'500'000.00

Répartition probable des honoraires : fr. 293'092.80

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé 60% du mandat pour 2019	170'000.00
Financement par nos liquidités	170'000.00
Amortissement annuel, taux : 15 %	25'500.00
Charges d'exploitation annuelles estimées	0.00

La parole est donnée à M. Christophe Wyssbrod - Président de la Commission financière. Il relève qu'il est indispensable de baser le développement d'un tel projet sur une étude fiable. Il approuve cet investissement de fr. 170'000.00 et propose à l'assemblée d'en faire de même.

Ce point est soumis au vote. Celui-ci est accepté à 47 oui et 1 abstention.

4.8 Budget des investissements 2019 Rapport de la Commission financière et approbation globale

Le récapitulatif des investissements 2019 est présenté par notre Syndic - Gérard Brodard. Les charges sont de fr. 2'050'750.00 et les produits : fr. 27'500.00.

Rapport de la commission financière + approbation :

M. Christophe Wyssbrod - Président de la Commission financière nous donne lecture du rapport global et recommande à l'assemblée d'accepter le budget des investissements 2019, tel que présenté, dans sa globalité.

Ce point est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

Notre Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal dans l'acceptation des nouveaux investissements. Il transmet sa gratitude aux Conseillers pour la préparation de leurs dossiers ainsi qu'au personnel administratif. M. le Syndic remercie également la Caissière - Heidi Monney pour l'excellent travail effectué ainsi qu'à la Commission financière pour sa précieuse collaboration et sa pertinence dans les débats.

5. Nomination de la Commission de l'énergie

M. le Syndic informe l'assemblée des éléments suivants :

Les prérogatives cantonales obligent les communes à mettre sur pied une Commission de l'énergie et de tout mettre en œuvre afin de faire preuve d'exemplarité.

Vu que cette Commission est obligatoire, celle-ci doit être validée par l'assemblée communale.

Dès lors, les membres suivants sont proposés :

- Vincent Isoz de Bollion
- Arben Mulaj de Bollion
- Jacqueline Tesse de Lully
- Stéphane Petermann de Lully
- Yves Pellegrinelli de Seiry

Cette Commission sera pilotée par le Conseiller communal responsable, soit : Vincent Isoz.

M. Francis Marchand souhaite savoir quelles seront les attributions.

Il lui est répondu que dans une première phase, le but est d'obtenir le label énergie.

Et par la suite, le suivi des consommations énergétiques des bâtiments communaux, le suivi des actions, le relais pour l'obtention des subventions existantes entre le Canton, la Commune et la population.

Notre Syndic précise qu'un fil rouge sera établi avec les étapes à suivre, ceci en fonction des besoins de la Commune.

6. Divers

Parole à l'assemblée :

Celle-ci n'est pas demandée.

Notre Syndic informe l'assemblée que la Commune d'Estavayer a pénalisé différentes personnes de la Commune de Lully, soit par une contravention de fr. 200.00. Ces dernières ayant déposé des sacs poubelles aux abords de poubelles publiques, ou ayant bloqué le tambour d'un container. Il rend attentif les habitants de la Commune et demande que le règlement y relatif soit respecté.

Remerciements et prises de congé :

- Mme Christel Verdon - concierge auxiliaire durant 2 ans à l'école Arc-en-Ciel.
- M. Jérôme Riedo - membre de la CS durant 8 ans.
- M. Camille Duc - rédacteur du bulletin info durant 9 ans.
M. Camille Duc fait part à l'assemblée de quelques mots concernant l'édition de son livre ainsi que sur les 9 années passées en tant que rédacteur du bulletin info. Il remercie le Conseil communal et le personnel administratif pour sa bonne collaboration. Il sera remplacé par Mme Laurie Ducruetz.
- M. Francis Marchand - Préposé local de l'agriculture durant 20 ans.
M. Francis Marchand prend la parole. Il remercie le Conseil communal et les agriculteurs pour les excellents contacts partagés.
- M. Stéphane Bonfils - 30 ans d'activités en tant que piqueur communal.

Chacune de ces personnes est remerciée chaleureusement par notre Autorité et une attention leur est remise.

La parole n'étant plus demandée, M. Gérard Brodard - Syndic apporte ses remerciements à toutes les personnes qui œuvrent pour la Commune et présente à chacun, ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Il invite l'assemblée à la traditionnelle verrée.
La séance est levée à 21h39

La Secrétaire :
C. Collomb



Le Syndic
G. Brodard

